

Kwizda

France

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Produit : **EXOBAC**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Produit biocide désinfectant (PT2, PT4, PT6)
Fumigateur désinfectant destiné à l'hygiène publique et l'industrie alimentaire (FD)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : **KWIZDA-France SAS**
30 avenue de l'Amiral Lemonnier
F-78 160 Marly-le Roi
Tél. 01 39 16 09 69
Fax 01 39 16 47 07
ah@kwizda-france.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison de Paris, Tel : +33 (0)1 40 05 48 48
ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

En accord avec la directive 67/548/EEC et la directive 1999/45/EC

O ; Comburant

R9 Peut exploser en mélange avec des matières combustibles. (Mèche d'allumage)

Xn ; Nocif

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves

Sensibilisant

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

N ; Dangereux pour l'environnement

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

2.2 Éléments d'étiquetage

En accord avec la directive 67/548/EEC ou la directive 1999/45/EC



Xn nocif



N dangereux
pour l'environnement



O Comburant

Conseils de prudence

- S2 Conserver hors de portée des enfants.
- S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S22 Ne pas respirer les poussières.
- S23 Ne pas respirer les fumées.
- S24 Éviter le contact avec la peau.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
- S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.3 Autres dangers et évaluation PBT vPvB

Pas d'information supplémentaire

3. COMPOSITION / INFORMATION ON COMPONENTS

Caractérisation chimique : mélange

Description : fumigène

INGREDIENTS DANGEREUX				
Nom	N°CAS/ EINECS	Concentration	Classification 67/548/EEC	CLP Classification (R1272/2008)
Substances actives				
POLYAMINO PROPYL BIGUANIDE	27083-27-8	20 %	Xn,Xi,N; R22, R37/38, R41, R43, R50/53	
Autres composants				
POTASSIUM CHLORATE	3811-04-9 / 223-289-7	10 - 15 %	O, Xn, N R20/22, R9	GHS03 GHS07 GHS09 Ox Sol1 H271, Acute tox4 H332, Acute tox4 H302, Aquatic chronic 2 H411
Chlorure d'ammonium	12125-02-9 / 235-186-4	18 -20 %	Xn, R22, R36	GHS07 Acute tox4 H302, Eye irrit2 H319

4. MESURES DE PREMIER SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de perte de connaissance, placez la victime en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En général :

Ne pas faire boire ou vomir en cas d'inconscience ou de convulsions.

Symptômes d'intoxication :

- Irritation de la peau et des yeux
- Somnolence, confusion mentale, maux de tête

Après inhalation

Emmener la victime à l'air frais et consulter un médecin. En cas d'intoxication par inhalation lors de la fumigation en elle-même, consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Enlever tout vêtement souillé. Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon immédiatement, rincer abondamment. En cas de rougeur ou d'irritation, consulter un médecin. Appliquer une crème à la vitamine E ou du simple lait de toilette. Si les symptômes persistent ou bien en cas de doutes consulter un médecin et lui montrer l'emballage.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment l'œil à l'eau et consulter un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche à l'eau, consulter un médecin immédiatement et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information supplémentaire

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens recommandés : CO₂, poudre sèche, mousse ou eau pulvérisée

Moyen à éviter : eau sous pression/eau pulvérisée si il existe un risque de pollution des égouts ou de la nappe phréatique.

5.2 Dangers particuliers

En d'incendie, la fumée peut contenir des produits de combustion indéterminés et/ou irritants. Le chlorate de potassium est susceptible d'exploser dans un incendie.

5.3 Conseil aux pompiers

En cas de feu, porter un équipement respiratoire autonome et une combinaison de protection intégrale

Sortir le produit de la zone enflammée ou bien le plonger dans un bac d'eau froide pour éviter la pression due à la chaleur.

Autres recommandations

Éviter la manipulation quand la diffusion est en cours.

Endiguer les écoulements pour empêcher leur entrée dans l'eau ou les systèmes de drainage

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté en accord avec la réglementation.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les instructions de précautions et les équipements de sécurité, voir la section 8.

Maintenir les personnes sans protection hors de portée du produit. Ne pas respirer les fumées et gaz. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eloigner les personnes non protégées et les animaux.

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. En cas de contamination de cours d'eau, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un matériau absorbant (sable, diatomite, sciure de bois, absorbants universels ou pour les acides), balayer et pelleter le produit solide ou l'aspirer avec un aspirateur haute filtration.

Placer dans des containers fermés et étiquetés conçus pour l'élimination de déchets en accord avec la réglementation en vigueur

Nettoyer le sol à l'aide d'une solution aqueuse additionnée de détergent.

Récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté. Ventiler la zone de déversement.

6.4 Référence aux autres sections

Voir section 7 pour les informations concernant la manipulation sûre du produit

Voir section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle

Voir section 13 pour les informations sur l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques.

Respecter les instructions d'utilisation.

Assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz, fumées et aérosols.

Prévenir la formation de poussières. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.

Se laver les mains après chaque utilisation. Porter équipements de protection individuelle appropriés. Utiliser uniquement en l'absence de personnes et d'animaux (y compris de poissons).

Après utilisation du produit, respecter une période de sécurité d'au moins 12 heures avant d'utiliser de nouveau les zones traitées. Ventiler la zone après traitement pendant au moins une heure.

Ne pas mélanger à d'autres produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et température

Stocker dans des containers fermés dans un local frais, sec, bien ventilé et à l'abri du gel. Éviter les températures inférieures 0°C et supérieures à 30°C. Protéger des rayons du soleil et de la moisissure.

Ne pas stocker de nourriture, boissons ou nourriture pour animaux dans le même local.
Garder dans des containers hermétiquement fermés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas réutiliser les emballage vide. Laisser hors de portée des enfants et animaux domestiques.

Matières incompatibles :
Matières inflammables

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Assurer une bonne ventilation et/ou une bonne extraction de l'air sur le lieu de travail. Peut être irritant pour la gorge si inhalé en cours d'activité.

8.1 Paramètres de contrôle

Chlorure d'ammonium :
VME : 10mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène et de protection générales

Éviter tout contact non nécessaire avec le produit. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail et le garder rangé. Se laver les mains à chaque pose et après manipulation, ne pas rester dans la pièce pendant l'application.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Equipement de protection respiratoire



En cas d'exposition brève ou de pollution faible, utiliser un masque filtrant. En cas d'exposition longue ou forte, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains



Ne plus utiliser les gants en cas de contamination interne du gant, de perforation ou lorsque la contamination externe ne peut être enlevée.

Matériau du gant :

En raison de tests manquants, aucune recommandation sur le matériau du gant ne peut être fournie pour ce produit/mélange chimique.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, il dépend aussi de la qualité, variable d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau du gant ne peut être estimée à l'avance et doit donc être vérifiée avant toute utilisation.

Temps de pénétration du gant :

Ce temps doit être récupéré auprès du fabricant des gants et doit être scrupuleusement observé.

Protection oculaire



Lunettes de protection hermétiques

Protection corporelle

Vêtement de travail de protection résistant aux produits chimiques.

Limitation et supervision de l'exposition dans l'environnement

Empêcher toute infiltration dans les égouts, les eaux de surfaces ou souterraines. Informer les autorités en cas de fuite/infiltration dans un cours d'eau ou les égouts.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

Forme	Poudre
Couleur	Blanche/gris clair
Odeur	Légèrement aromatique
pH	Pas de données
Point éclair	Pas de données
Température d'inflammation	Pas de données
Inflammable	Oui

9.2 Autres informations

Pas d'information supplémentaire

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Pas d'autres données disponibles

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Peut générer des gaz inflammables en cas de contact avec des substances corrosives ou des nitrures.

Peut générer des fumées toxiques en cas de contact avec des acides inorganiques, des amines aromatiques et aliphatiques ou des agents oxydants.

Peut générer des flammes en cas de contact avec des oxydants minéraux ou des éléments métalliques.

La combustion et la production de fumée se déroule progressivement grâce à une réaction de sublimation exothermique du biocide dans l'atmosphère. Le produit n'est pas explosif. Le produit est complètement consommé.

10.4 Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'incompatibilité connue avec les matériaux d'emballage. Voir section 10.3 pour les matériaux incompatibles

10.6 Produits de décompositions dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. Voir section 10.3 pour les produits de décomposition en cas de contact avec d'autres matériaux.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Information on sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Oral: Nocif en cas d'ingestion. Engendre une irritation gastro-intestinale.

Yeux: Peut produire des dommages oculaires.

Peau: Sensibilisation de la peau. Risque d'allergie cutané.

Toxicité chronique:

Aucun des composants de ce produit n'a été classé cancérigène par le CIRC, l'ACGIH, l'OSHA ou l'NTP.

12. INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1 Toxicité

Produit toxique pour les poissons, les oiseaux et les animaux sauvages en général. Ne pas appliquer directement dans l'eau, ou dans les zones risquant un entrainement vers un point d'eau.

12.2 Persistance and dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information supplémentaire

Note générale :

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONDITIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets

Ne pas jeter les déchets et résidus avec les déchets ménagers, ne pas vider dans lavabos ou les toilettes.

Le produit non utilisé et l'emballage souillé doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

En cas de lavage des surfaces traitées, récupérer les eaux de lavage dans un récipient adapté.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



Pour l'ADR



Pour les quantités limitées

14.1 Numéro ONU

1479

14.2 Nom d'expédition des Nations Unies

UN1479 SOLID COMBURANT N.E.P. (Potassium Chlorate contained), 5.1 GEIII (E).

14.3 Classe de danger pour le transport

5.1 (code classification O2)

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Voir symbole

14.6 Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ne pas charger avec de la nourriture. Eviter les hautes températures. Vérifier que les containers sont en bon état que l'étiquetage n'est pas abimé avant distribution.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Polluant marin

14.8 Informations complémentaires

Quantité limitée :

- 1kg en emballage individuel
- 30kg en emballage extérieur

Exemption ADR 1.1.3.6

- 1000 Kg

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°2037/2000 du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

Ce mélange ne tombe pas dans le champ d'application du règlement (CE) n°689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Ce mélange ne fait pas l'objet de dispositions particulières concernant la protection de la santé humaine ou de l'environnement au niveau communautaire.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation sur la sécurité chimique n'a pas encore été menée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cependant, elles ne constituent pas une garantie sur des caractéristiques du produit and n'établit pas une relation contractuelle valide

Phrases pertinentes :

R9	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R22	Nocif par ingestion
R36	Irritant pour les yeux
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals

CLP : REGULATION (EC) No 1272/2008 on classification, labeling and packaging of substances and mixtures

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

Mise à jour :

Cette FDS à été mise à jour d'après le règlement n°453/2010, ci-dessous les modifications par rapport à la version précédente :

- Mise à jour du paragraphe 2
- Mise à jour du paragraphe 3
- Mise à jour du paragraphe 8
- Mise à jour du paragraphe 13
- Mise à jour du paragraphe 14

- Mise à jour du paragraphe 16.

Se référer aux instructions techniques pour l'utilisation

Les informations contenues dans cette Fiche de Données Sécurité se basent sur le niveau actuel des connaissances scientifiques et techniques en la matière à la date de mise à jour et sont données de bonne foi.

Les données contenues n'ont pas pour but de confirmer les propriétés des produits et ne constituent pas d'engagement contractuel et légal. Elles ne devront pas davantage être utilisées comme base de commande.

Cette fiche complète les données techniques mais ne les remplace pas.

L'utilisateur prend sous sa responsabilité de connaître et d'appliquer les textes et mesures de mise en œuvre ainsi que les précautions liées à l'utilisation du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées ne le sont que dans le but d'aider l'utilisateur à remplir les obligations qui lui incombent lors de la mise en œuvre des produits susmentionnés. Il est recommandé de se référer aux mesures ou dispositions nationales ou internationales pouvant s'appliquer car la liste des dispositions écrites dans ce document ne doit pas être considérée comme exhaustive. Ce document n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent notamment concernant la détention, l'utilisation ou la destination du produit pour lesquelles il est seul responsable.